



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2023

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

**Nombre de conseillers
en exercice : 29**
Présents : 21
Votants : 27

OBJET :
Modification des tarifs
municipaux – Tarifs d'entrée et
d'animation du Château-Musée
Henri IV

N° 053/2023

L'an deux mille Vingt-et-Trois, le 4 avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 29 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, GELLY, SANCHEZ, CASEROTTO Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, BOZZELLI, VICENTE, GOLFIER, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, DULOUEARD, PRADO, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.
Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUEARD.
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE.

Absent excusé :

Madame FONTANEL.

Absent non excusé :

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame BERTHOUMIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté. Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 16 mars 2023 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur GELLY

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'au regard du contexte économique et budgétaire contraint, la commune doit faire des choix budgétaires.

La ville de Nérac souhaite maintenir le niveau de services proposés et ne pas augmenter les taux d'imposition afin de ne pas alourdir le budget des contribuables.

La commune décide aujourd'hui d'actionner le levier tarifaire.

Il s'agit pour le Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs présentés ci-dessous concernant le château-musée Henri IV :

Désignation	Tarifs actuels	Tarifs proposés
1 entrée adulte	4 €	5 €
1 entrée : - seniors de + de 60 ans - collégiens et lycéens - détenteur de la carte famille nombreuse (réduction pour chaque membre de la famille) - détenteur des cartes Cézam, Canal CE et Primoloisirs - détenteur du guide du routard aquitaine de l'année en cours - détenteur du chèque de réduction de l'office de tourisme de l'Albret, coffret Sofa Trip - groupes guidés sur réservation - groupes scolaires et assimilés (y compris périscolaires). Sont exclus les écoles maternelles et primaires publiques néracaises	3 €	4 €
1 entrée : - enfant jusqu'à 12 ans (individuel - hors scolaire et périscolaire) - étudiant - demandeur d'emploi - personnes handicapées et un accompagnateur - détenteur de cartes de guide et de presse (gratuité pour le porteur de la carte uniquement) - personnel du Ministère de la Culture et de la Communication - détenteur de la carte Pass tourisme 47 (UDOTSI) - détenteur de la carte de l'ICOM (gratuité pour le porteur de la carte + 1 accompagnant) - élèves des groupes scolaires : écoles maternelles et primaires publiques de Nérac (sur temps d'enseignement) - professeur accompagnant sa classe dans le cadre d'un accueil de classe sur le temps scolaire - accompagnateurs (professeur non inclus) des groupes scolaires (sur le temps enseignement) : *Ecoles maternelles : 1 accompagnateur pour 8 enfants *Ecoles élémentaires : 1 accompagnateur pour 12 enfants *Pour les classes de collèges et lycées : 1 accompagnateur - accompagnateur d'un groupe guidé ayant préalablement réservé sa visite guidée - chauffeur d'un groupe guidé ayant préalablement réservé sa visite guidée - gratuité selon les groupes (avec partenaires locaux) : *Groupe de 15 à 19 pers : 1 gratuité *Groupe de 20 à 29 pers : 2 gratuités *Groupe de 30 à 39 personnes : 3 gratuités - Les élus de la municipalité de Nérac - Mise à disposition du château-musée à l'Office de Tourisme	Gratuit	Gratuit
1 entrée animation jeune public	3 €	4 €

1 entrée animation « Rendez-vous aux jardins »	3 €	4 €
1 entrée animation grand public	3 €	4 €
1 entrée animation nocturne	5 €	6 €
1 billet couplée entrée château + animation	5 €	7 €
1 billet couplé entrée château + animation nocturne	7 €	9 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant l'exposé du Maire,
Considérant l'avis de la commission culture du 2 février 2023
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'UNANIMITE

➤ De fixer les tarifs d'entrée et d'animation du château-musée Henri IV comme suit :

Désignation	Tarifs actualisés
1 entrée adulte	5 €
1 entrée : - seniors de + de 60 ans - collégiens et lycéens - détenteur de la carte famille nombreuse (réduction pour chaque membre de la famille) - détenteur des cartes Cézam, Canal CE et Primoloisirs - détenteur du guide du routard aquitaine de l'année en cours - détenteur du chèque de réduction de l'office de tourisme de l'Albret, coffret Sofa Trip - groupes guidés sur réservation - groupes scolaires et assimilés (y compris périscolaires). Sont exclus les écoles maternelles et primaires publiques néracaises	4 €
1 entrée : - enfant jusqu'à 12 ans (individuel - hors scolaire et périscolaire) - étudiant - demandeur d'emploi - personnes handicapées et un accompagnateur - détenteur de cartes de guide et de presse (gratuité pour le porteur de la carte uniquement) - personnel du Ministère de la Culture et de la Communication - détenteur de la carte Pass tourisme 47 (UDOTSI) - détenteur de la carte de l'ICOM (gratuité pour le porteur de la carte + 1 accompagnant) - élèves des groupes scolaires : écoles maternelles et primaires publiques de Nérac (sur temps d'enseignement) - professeur accompagnant sa classe dans le cadre d'un accueil de classe sur le temps scolaire - accompagnateurs (professeur non inclus) des groupes scolaires (sur le temps enseignement) : *Ecoles maternelles : 1 accompagnateur pour 8 enfants *Ecoles élémentaires : 1 accompagnateur pour 12 enfants *Pour les classes de collèges et lycées : 1 accompagnateur - accompagnateur d'un groupe guidé ayant préalablement réservé sa visite guidée - chauffeur d'un groupe guidé ayant préalablement réservé sa visite guidée - gratuité selon les groupes (avec partenaires locaux) : *Groupe de 15 à 19 pers : 1 gratuité *Groupe de 20 à 29 pers : 2 gratuités	Gratuit

AR Prefecture

047-214701955-20230404-DEL0532023-DE
Reçu le 06/04/2023

*Groupe de 30 à 39 personnes : 3 gratuits - Les élus de la municipalité de Nérac - Mise à disposition du château-musée à l'Office de Tourisme	
1 entrée animation jeune public	4 €
1 entrée animation « Rendez-vous aux jardins »	4 €
1 entrée animation grand public	4 €
1 entrée animation nocturne	6 €
1 billet couplée entrée château + animation	7 €
1 billet couplé entrée château + animation nocturne	9 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-
préfecture de Nérac le*

Et de la publication à Nérac le

Le MAIRE,

